

Agnès Bricard,
présidente du conseil supérieur de l'Ordre des experts-comptables

“Doublé le nombre d'experts-comptables entrant dans cette profession”

Une profession part à la conquête de nouveaux territoires

Par **Patrick Arnoux**

Le financement des entreprises, la gestion du sport, le conseil varié, des missions export... les experts-comptables se sentent pousser des ailes, bien au-delà de leur pré carré réglementé. Et parmi les changements les plus emblématiques, point de départ de ces ambitions, ces professionnels du chiffre ont porté une femme à leur tête, Agnès Bricard. Une première. Cette dernière intervient fort à propos pour un problème d'actualité : préparer de 6 à 8 000 femmes à devenir administrateur à l'horizon 2016, dans les entreprises de plus de 50 millions d'euros de chiffre d'affaires et de plus de 500 salariés. Occasion de fédérer les efforts de professions qui ne coopèrent pas toujours avec un formidable enthousiasme : notaires, avocats et métiers du chiffre. L'envie de faire bouger les lignes avec une diplomatie tonique et une résolution énergique sont en phase avec un leadership forgé par des années passées au sein des différentes instances de la profession.

Système d'alerte professionnelle

Nous avons imaginé un nouveau rôle que les experts-comptables peuvent jouer dans le domaine de l'intelligence économique, dossier lourd pour les pouvoirs publics. Il s'agit de créer une intelligence économique, comptable et financière grâce à des alertes professionnelles. En fait, des systèmes de veille envoyés à notre chef d'entreprise. Un exemple : après avoir examiné la fiche de paye d'un ingénieur, l'expert-comptable va lui signaler qu'il devrait pouvoir bénéficier du crédit impôt recherche et ce dernier lui demandera alors de monter son dossier. Nous avons donc imaginé faire une alerte professionnelle, une veille sur un indicateur scrutant les chercheurs ou ingénieurs par les fiches de paye, qu'on enverrait ensuite au chef d'entreprise : “Savez-vous que vous pouvez bénéficier du crédit d'impôt recherche ? Notre cabinet est à votre disposition, n'hésitez

“Savez-vous que vous pouvez bénéficier du crédit d'impôt recherche ? Notre cabinet est à votre disposition, n'hésitez pas à venir nous voir”

pas à venir nous voir.” Nous devrions faire cette nouvelle démarche marketing vers le chef d'entreprise qui devient acheteur de conseils. Voilà ce que nous allons proposer. Cela fonctionne dans cette problématique offensive mais peut aussi être défensif. J'appuie sur un bouton et vous informe que votre ratio d'autonomie financière est insuffisant. Vous n'êtes qu'à 30 % de l'ensemble de vos dettes. Or aujourd'hui avec Bale 2, c'est plutôt 40 %. J'envoie une alerte : “Savez-vous que votre ratio d'autonomie financière est un peu léger. Voilà

les plans d'action que vous pouvez utiliser : renforcement des fonds propres, des financements publics, recours au capital-risque... Notre cabinet est à votre disposition.” Nous l'avons appelé “alerte professionnelle en amont des alertes légale” mais nous la rebaptiserons sans doute “veille” car le terme “alerte” est un peu inquiétant.

Le chantier des normes

A Bruxelles, Michel Barnier travaille sur le chantier des simplifications des normes. Les entreprises de plus de 500 000 euros vont-elles continuer à produire des comptes annuels ? Tout revient à savoir où l'on met le curseur entre les vrais coûts administratifs et les coûts de sécurité : quand vous simplifiez, cela a toujours un coût. On l'a vu avec les auto-entrepreneurs ; vous payez plus cher vos charges sociales et fiscales que si vous aviez un statut de réel simplifié, même

L'exercice illégal et la contrefaçon de notre métier coûtent très cher à la communauté, au moment où les chefs d'entreprise doivent affronter des problèmes de contentieux fiscaux ou des litiges de responsabilité par rapport à des chiffres transmis par des illégaux. Cela provoque une déperdition de valeur et interdit surtout de se retourner, comme on est en droit de le faire, vers des possibilités de recours. En cas de contrefaçon, il n'y a pas de recours. Nous sommes dans un monde sauvage où les autorités de régulation sont essentielles pour polir les choses. A une époque, on les polissait par des règles, souvent morales, aujourd'hui on va les polir par la régulation. Car il y a entre 15 et 20 % d'illégaux, qu'ils soient re-

“Lorsque les professions ne sont pas



réglementées, il n'y a plus de recours vis-à-vis de qui que ce soit. Hier, cela ne portait pas à conséquence. Aujourd'hui, oui

traités, auto-entrepreneurs ou jeunes étudiants. Certes, de tout temps il y a eu des francs-tireurs, mais aujourd'hui cela coûte plus cher et présente davantage de risques en raison de nos nouvelles obligations - par exemple lors de transactions financières - vis-à-vis du blanchiment de capitaux. Lorsque les professions ne sont pas réglementées, il n'y a plus aucun recours vis-à-vis de qui que ce soit. Hier, cela ne portait pas à conséquence. Aujourd'hui, c'est différent car des professions comme la nôtre sont redevables envers l'Etat.

La marque Expert-comptable

C'est d'abord un problème essentiel d'image. Aujourd'hui, on s'adresse à un expert-comptable parce qu'il est garant de profes-

*“Le propre des chiffres
c'est quand même d'être tordus”*

sionnalisme, d'une compétence sanctionnée par un diplôme et des bonnes pratiques. Et parce qu'il y a une éthique. Cette image repose sur ces trois facteurs simultanés. Le quatrième pilier est en incluant les honoraires d'un expert-comptable. De leur côté, les cabinets d'expertise comptable, surtout les plus modestes, vont être obligés de se transformer en passant d'un système déclaratif à un système organisationnel. Là où parfois on faisait de la fantaisie avec un petit côté *intuitu personae*, où la qualité de la relation jouait un rôle, la rationalité va prendre le pas. Dans notre profession, on considère que les normes dites professionnelles sont en fait des normes de comportement. Ce comportement passe évidemment par de l'indépendance et une organisation, par “un chemin de révision”. On entre dans votre cabinet et on vous demande : de quelle façon pro-

*“Ces normes comportementales
sont très anglo-saxonnes. Dans les petits cabinets,
cela va être un vrai problème”*

cédez-vous, qui fait quoi ? Et comment ? Ces normes comportementales sont très anglo-saxonnes. Dans les petits cabinets, cela va être un vrai problème car il faut qu'on s'adapte d'ici au 1^{er} janvier 2012. C'est à notre organisation professionnelle de leur donner, en tant qu'institution, les outils simples de pédagogie.

Les Big Four

Ils ne sont pas critiqués en tant que tels mais pour le risque qu'ils pourraient représenter du fait de cette concentration. S'il y en a un qui s'effondre, tout le système s'écroule ! Ce n'est pas eux qui sont en cause mais le système d'exception que l'on gère. Sans compter que plus vous concentrez, plus vous multipliez les risques de conflit d'intérêt. Donc, ils posent problème parce qu'ils ne sont pas assez nombreux. Derrière ces quatre, il y a de vrais cabinets qui montent mais on ne leur donne pas toujours les moyens d'être à la hauteur. Il y a toujours cet écart immense... On voit bien qu'au niveau international, ces grands cabinets ont perdu du chiffre d'affaires sur l'audit légal, qu'ils ont largement récupéré sur les missions de conseil.

La séparation droit/chiffres

En 1990, la loi nous a imposé cette séparation droit/chiffres. Or on s'aperçoit qu'on a tout fait depuis, notamment en raison de la mondialisation, pour revenir sur des structures d'inter-professionnalité.

Donc aujourd'hui, même si on en est encore à l'inter-professionna-

*“La loi nous a imposé cette séparation
droit/chiffres. Or on s'aperçoit qu'on a
tout fait depuis, pour revenir sur des structures
d'inter-professionnalité”*

lité capitalistique - ce ne sont que des holdings qui s'appellent sociétés de participations financières, profession libérales, SPFPL -, tout doucement, on va intégrer cette idée afin d'arriver main dans la responsabilité. S'il y a un pépin, l'expert-comptable doit rendre compte de ses actes, même en l'absence du devoir de conseil. C'est cela l'image de qualité, de rigueur d'un professionnel dont on sait que les chiffres ne sont pas tordus. Car le propre des chiffres, c'est quand même d'être tordus. Dès lors, aller voir un expert-comptable, c'est savoir qu'on travaille dans la rigueur indispensable aujourd'hui !

La pénurie

Notre métier est aujourd'hui alimenté par la formation de mille diplômés par an. Or sur les 85 universités françaises, 33 seulement délivrent les diplômes de Masters CCA ou IAE, dont le niveau est très élevé. Mille diplômés, c'est vraiment trop peu pour renouveler la profession, il en faudrait 2 000... Nous sommes actuellement 19 000 experts-comptables, dont 4 000 femmes. Chacun a 100 clients. Compte tenu du nombre d'entreprises, nous pourrions sans problème être 25 000. Aujourd'hui, nos missions débordent largement le strict champ du réglementaire et s'étendent par exemple au conseil pour le financement, au cœur de la croissance de nos entreprises. Un expert-comptable généraliste a les compétences pour monter un dossier et le banquier va le reconnaître. Cela offre donc l'assurance raisonnable de bénéficier d'une bonification des taux de garantie, que ce professionnel pourra obtenir auprès des caisses de garantie.

*“1 000 diplômés, c'est vraiment trop peu.
pour renouveler la profession,
il en faudrait 2 000”*

Mais la profession va connaître un appel d'air, notamment avec la fameuse validation des acquis datant de la loi sur la modernisation sociale de 2002. Grâce à cette méthode, nous avons d'excellents collaborateurs dont nous allons faire des experts-comptables, en partant d'un référentiel établi avec le ministère... Avec trois niveaux professionnels : le DCG, le DSCG - le “S” étant “supérieur” - et enfin le DEC. On peut aussi demander la validation des acquis sur les diplômes d'experts-comptables. La profession a intérêt à favoriser davantage de diplômés en son sein. Car nous ne sommes pas assez : 19 000, c'est insuffisant. la main autour de l'entreprise. Même si les ententes sont contractées : on y travaille sérieusement avec les notaires mais il y a actuellement une petite divergence avec les avocats à cause de cet acte d'avocats mais c'est epsilon, la dernière cartouche.

La signature électronique

Nous avons démarré à l'époque avec le portail jededclare.com. Aujourd'hui, 80 % de la dématérialisation fiscale se fait par notre portail, tandis que “net entreprise” traite 80 % de l'activité sociale. Il y aura une réflexion et des synergies entre nos deux portails. Nous irons plus loin cette année, avec la mise en place de la signature électronique pour nos confrères. Notre profession réglementée sécurise quand on produit des comptes, quand on envoie en ligne des éléments chiffrés permettant à l'assurance d'apprécier si réelle-



ment ces éléments sont sincères. Ils seront authentifiés par une signature électronique. Nous allons donc encourager tous nos confrères à l'utiliser dans leurs envois pour de la production chiffrée ou des attestations. Parfois on vous dit : *"demandez à votre expert-comptable d'attester les trois derniers chiffres d'affaires, pour le rapport à l'assurance"*. Cette signature électronique est donc indispensable pour la bonne sécurisation. Nous allons nécessaire-

"Nous allons encourager tous nos confrères à utiliser la signature électronique dans leurs envois pour de la production chiffrée ou des attestations"

ment faire réfléchir ces confrères sur les investissements d'avenir, puisqu'il y a 4,5 milliards dévolus au numérique, et la Caisse des dépôts vient d'être nommée opérateur de ce fonds. Avec les confrères et notre réseau, nous allons identifier les entreprises qui pourraient bénéficier des 4,5 milliards pour des développements numériques.

25 000 serait mieux, en visant 40 000 pour demain car on s'aperçoit que la Grande-Bretagne, pays identique au nôtre au niveau du tissu des entreprises, compte plus de 100 000 experts-comptables. En Italie, ils sont 180 000. Je ne vois donc pas à quel titre nous sommes si peu, si ce n'est du fait que nous sommes restés une activité très réglementée. Or la profession doit s'ouvrir : j'ai évoqué le domaine du financement mais nous avons aussi des ambitions dans le domaine du sport. Notre caractère généraliste, fa-

"Nous ne sommes pas assez : 19 000 c'est insuffisant. 25 000 serait mieux, en visant 40 000 pour demain"

milier des dispositifs publics, nous prépare à des prestations dans le commerce extérieur. Il faut ouvrir cette profession à des missions d'export, de marché public, d'intelligence économique, sur les ETI (entreprises à taille intermédiaire). De surcroît, le faire dans le cadre de l'inter-professionnalité avec des avocats donne du sens pour toutes les grandes entreprises s'installant en France. Le crédit impôt recherche a beaucoup joué pour l'attractivité du territoire. Dès lors, nous allons proposer des experts-comptables organisés en un réseau qualifié pour recevoir les entreprises étrangères qui viennent en France.

On s'aperçoit que depuis 1945, année où elle a été créée, cette profession a réussi à maintenir son unité : petits, moyens et grands cabinets font partie du même ordre. Alors que les commissaires

"Au niveau international, il n'y a qu'une structure, seule la France en a deux. La compagnie des commissaires aux comptes et le conseil supérieur des experts-comptables"

aux comptes relèvent de la chancellerie, nous relèvent nous de l'économie, de la fabrication de richesse. Mais nous réfléchissons et avons demandé à René Ricol d'imaginer une fédération entre la compagnie des commissaires aux comptes et le conseil supérieur des experts-comptables. Pour réunir, comme dans les pays anglo-saxons, un ensemble composé de plusieurs tableaux : l'un

pour les experts-comptables, l'autre pour les commissaires aux comptes, pourquoi pas un tableau des actuaires, un autre pour les consultants stratégiques.

Au niveau international, il n'y a qu'une structure, seule la France en a deux. Cela répond aux coutumes d'un pays latin où la justice

souhaite avoir sa fenêtre de tir économique avec le commissaire aux comptes.

La féminisation

Dans un conseil d'administration, l'administrateur a des dossiers volumineux à étudier. Il s'agit d'interpréter les chiffres. Qui mieux qu'un expert-comptable peut le faire ? Aujourd'hui, nous songeons à fédérer les associations de femmes qui prétendent avoir une place dans les conseils d'administration, aussi bien les femmes avocats que les juristes ou les cadres bancaires. Quand on regarde les demandes d'administrateurs, par rapport à nous, Françaises, on voit beaucoup de femmes étrangères qui prétendent à ces postes parce qu'elles parlent plusieurs langues. Face à cette concurrence, il ne faut pas faciliter l'atomisation mais, au contraire, réaliser une fédération.

Personne ne connaît précisément les chiffres des entreprises ayant un minimum de 500 salariés et 50 millions d'euros de chiffre d'affaires et qui sont donc concernées par la loi Copé-Zim-

"Si vous considérez qu'il y a 10 administrateurs par entreprise et qu'en 2016, il devra y avoir au moins 4 femmes, il faut bien prévoir, former, préparer entre 6 000 et 8 000 femmes administrateurs"

mermann. J'ai acheté le fichier et sais qu'il y en a exactement 1 772. Les ETI ont entre 250 et 5 000 salariés. Nous en avons identifié 4 007. Si vous considérez qu'il y a 10 administrateurs par entreprise et qu'en 2016, il devra y avoir au moins 4 femmes, il faut bien prévoir, former, préparer entre 6 000 et 8 000 femmes administrateurs qui, grâce au mentoring, pourront répondre à ces fameux entretiens. Il s'agit de connaître le secteur, le métier et d'avoir une vision stratégique. Nous avons passé un partenariat avec l'IFA, l'Institut français des administrateurs, et utilisé les services de Véronique Morali qui a beaucoup travaillé sur le sujet afin de nous adosser à des compétences.

Pour l'instant, 4 postulantes se préparent. C'est très peu mais nous avons 1 100 femmes candidates sur 4 000 inscrites au tableau de l'Ordre. Sur 19 000 confrères il y a 4 000 femmes, mais nous allons aussi nous adresser aux femmes diplômées "expertise comptable" en entreprise. Et nous sommes également allés voir du côté du secteur public, les TPG, les magistrats, etc.

L'assistance au financement des entreprises

Mon programme vise avant tout à développer le chiffre d'affaires des cabinets des experts-comptables en élargissant leurs activités, notamment sur la partie financement. Nous sommes allés voir les cinq réseaux bancaires afin de résoudre le problème des TPE qui ont beaucoup de mal à obtenir des petits crédits de 25 000 euros. Aujourd'hui, les banquiers négligent ces dossiers qui ne rapportent pas assez.

Or on peut facilement mettre ces dossiers en ligne et les remplir en y mettant nos prévisionnels. Ce n'est pas interférer sur la relation personnelle avec le client, puisqu'on est dans le fonctionnement régulier et que l'on veut simplement apporter nos compétences. Il s'agit de rendre les choses plus faciles. Une prestation facturée comme un paiement à l'acte va dans le sens de la

"Développer le chiffre d'affaires des cabinets des experts-comptables en élargissant leurs activités, notamment sur la partie financement"

modernisation, puisqu'on veut réduire les délais. Ils sont actuel-



lement de deux mois et nous prétendons les réduire à quinze jours, en évitant les allers retours de pièces jugées incomplètes, insuffisantes. En outre, cela permettra de ne pas se tourner nécessairement vers les agences bancaires qui représentent 95 % du financement et peut-être de trouver des solutions alternatives passant par des fonds, le capital-risque ou le financement public.

Le champ d'activité de notre profession s'est élargi avec la montée en puissance de l'immatériel, et notamment la protection de la propriété intellectuelle qui joue un rôle sur les marques, les brevets. Nous avons les savoir-faire, les fichiers et pouvons contribuer à créer de la valeur, notamment sur l'image ou la réputation qui donnent du sens à la sécurité. C'est cela que l'on essaie d'identifier, de mesurer et de peser. Nous sommes très attentifs aux travaux initiés avec le Medef avec lequel nous avons passé un accord.

Les prestations de notre profession évoluent de façon importante. Un exemple : dans mon cabinet de 20 personnes, 30 % de mon chiffre d'affaires correspond à des prestations classiques, réglementaires. Tout le reste, c'est du conseil payé à l'acte : assistance à contentieux, qu'il s'agisse d'un litige fiscal ou de la réparation d'un préjudice commercial. Ensuite, l'assistance à tout ce qui est financement.

Auparavant, il y avait vingt réseaux bancaires. Il fallait donc re-

présenter quatre fois son dossier. Aujourd'hui il n'y a plus que cinq réseaux bancaires et depuis Bâle 3, cela ne sert plus à rien de présenter plusieurs fois son dossier au même endroit. Si vous

êtes refusé par la Banque populaire, inutile d'aller à la Caisse d'épargne ou ailleurs. Comme les Anglo-Saxons nous l'ont montré, ce qui me paraît important, ce sont ces problèmes de transparence. Or, le propre des Anglo-Saxons c'est de dire soit j'améliore et j'apporte mes corrections, soit je change carrément de voie. Eh bien, ce qui m'intéresse dans ma mandature, c'est d'apporter clarté et transparence afin que les entreprises à un moment disent à leurs experts-comptables : "que m'apportez-vous si vous montez mon dossier de financement ?" Par exemple, je viens d'écrire aux cinq sociétés de garantie : "Dès lors que les dossiers sont montés par des experts-comptables, vous avez l'assurance raisonnable d'un professionnel en face de vous. Pouvez-vous imaginer une bonification de vos taux de garantie ?" Donc demain, s'ils acceptent, je dirai au marché de consulter les experts-comptables. Je veux que ma présidence serve à une chose : que les entreprises aient plus d'aisance grâce à des hommes et des femmes qui prennent leur métier en charge. Sinon, on ne se battrait pas comme on est en train de le faire pour que des entreprises puissent obtenir un accord de financement et une bonification sur les taux de retenue de garantie en quinze jours.

CHIFFRES CLES

Chiffre d'affaires : 9 Mds €

Nombre de cabinets : 16 200

Experts-comptables : 19 000 professionnels dont 4 000 femmes

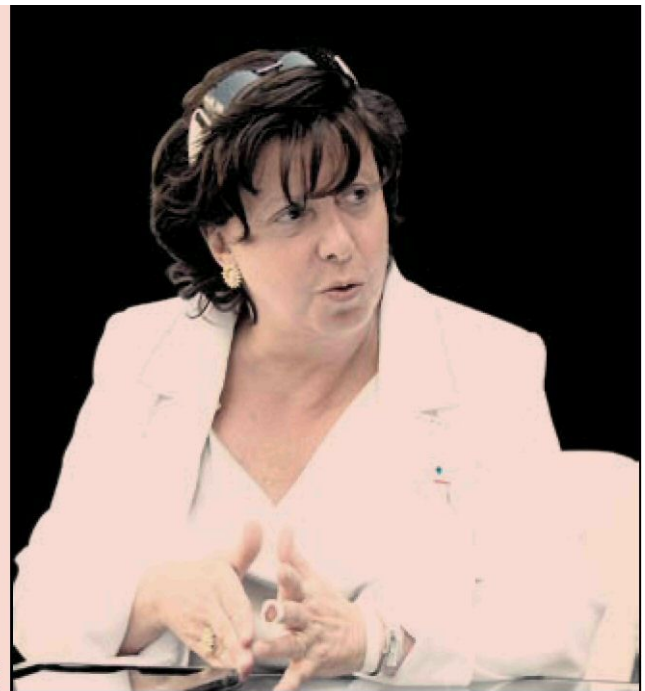
Entreprises clientes : 2 Millions

Bio express

Des chiffres et des idées



Il y a une trentaine d'années, Agnès Bricard démarre son parcours au sein des instances de la profession : elle est élue présidente de l'Association nationale des experts-comptables stagiaires. Puis, en 1983, elle crée le Club des jeunes experts-comptables, date à laquelle elle fonde également son propre cabinet. En 1987, elle est membre du conseil régional de l'Ordre puis devient présidente en 2001. Elle est élue au conseil supérieur cinq années plus tard. Elle en prendra la présidence le 9 mars dernier. Un inédit, elle est la première femme à présider cette profession.



SIPA

"Dans notre profession d'experts-comptables, il y a entre 15 et 20 % d'illégaux : retraités, auto-entrepreneurs ou étudiants."



SIPA

“Ce qui m'intéresse dans ma mandature, c'est d'apporter clarté et transparence. Par exemple, je viens d'écrire aux cinq sociétés de garantie : “Dès lors que les dossiers sont montés par des experts-comptables, vous avez l'assurance raisonnable d'un professionnel en face de vous. Pouvez-vous imaginer une bonification de vos taux de garantie ?””